

Intitulé de l'UE	Eléments de gestion IV - transitoire
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier en Management du tourisme et des loisirs Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Benoit DURANT	25	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Comptabilité et fiscalité	12.5h	Benoit DURANT
Droit appliqué au tourisme	12.5h	Clarisse CANTILLON

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Comptabilité et fiscalité : 5h de théorie, 7.5h d'exercices/laboratoires
Droit appliqué au tourisme : 12.5h de travaux

Langue d'enseignement
Comptabilité et fiscalité : Français
Droit appliqué au tourisme : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité ◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques • Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité

- Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
- Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Etablir l'encodage de la comptabilité journalière (factures achat/vente, opérations financières); -Analyser et proposer des offres compétitives;
- Identifier les règles et procédures applicables au secteur touristique;

Contenu de l'AA Comptabilité et fiscalité

Comptabilité informatisée

Apprentissage des différentes fonctionnalités du logiciel (création d'une société, plan comptable, impression des documents comptables).

Ouverture de la société : Journal des opérations diverses d'ouverture.

Comptabilisation de factures simples (achats et ventes) et complexes (réductions commerciales et financières, frais accessoires et emballages consignés).

Comptabilisation des notes de crédit.

Principes de la déclaration de TVA, élaboration de la déclaration TVA sur logiciel, comptabilisation de l'écriture de centralisation de TVA.

Régimes particuliers à la TVA : TVA cocontractant, TVA intracommunautaire, TVA non-intracommunautaire. Calcul et comptabilisation des amortissements.

Comptabilisation des opérations financières : journal de banque, journal de caisse et lettrage des tiers. Analyse des états comptables.

Contenu de l'AA Droit appliqué au tourisme

Au cours de l'année académique 2023-2024, il est demandé aux étudiants de réaliser un travail sur le thème suivant : « Les hébergements touristiques en Wallonie et en France. » dont une partie sera travaillée lors de séance de supervisées et une autre à domicile

Calendrier des séances de travail supervisé :

7 février : présentation du projet par Madame Cantillon ;

21 février : présentation par les étudiants du résultat des premières recherches réalisées depuis le 7 février ;

13 mars : présentation par les étudiants des recherches complémentaires réalisées depuis le 21 février ;

3 avril : présentation d'un plan provisoire du travail et d'une sitographie/bibliographie ;

10 avril : lecture, analyse et rédaction ;

17 avril : lecture, analyse et rédaction ;

15 mai : remise du brouillon et présentation par les étudiants ;

22 mai : questions/réponses utiles à la finalisation du travail.

Outre la présentation des avancées de leur travail, les étudiants pourront poser toutes les questions utiles à la réalisation du travail, ces séances devant nécessairement être complétées par du travail à domicile.

Contenu du travail :

Ce travail comportera une introduction (qui présente sommairement l'architecture du travail), une comparaison des mécanismes wallons et français et une conclusion (qui apportera une réflexion finale et/ou globale sur le sujet).

Une comparaison des différents hébergements, des systèmes d'autorisation, des subventions et aides intervenues durant la crise covid, d'assurances et d'obligations en termes de sécurité incendie doit figurer dans le travail.

Une réflexion sur la manière d'aborder le tourisme de proximité compte tenu des spécificités wallonnes et françaises est souhaitée.

L'étudiant devra se documenter et, notamment, consulter les sites internet des autorités auprès desquelles des demandes doivent être sollicitées et la revue française espace à laquelle la Haute-Ecole est abonnée.

Des recherches en bibliothèque sont hautement recommandées.

Forme du travail :

Il est demandé un travail de 15 pages minimum, 20 pages maximum, comprenant une page de garde, une sitographie/bibliographie et une table des matières.

Les sources documentaires doivent toutes être citées.

Pour le corps du travail, la police à utiliser est Arial, taille 12 et un interligne normal doit être configuré.

Carte blanche est donnée pour la présentation de la page de garde, mais doivent apparaître :

- l'intitulé du cours : Droit appliqué au secteur touristique - le titre du travail - les noms et prénom de l'étudiant.e - la classe et l'année académique 2023-2024.

Bien évidemment, le corps du travail devra être structuré de manière à rendre le traitement du sujet le plus compréhensible possible.

Date de remise du travail :

Le travail à remettre au plus tard pour le lundi 27 mai 2024 avant 12h par courriel à l'adresse clarisse.cantillon@heh.be

Méthodes d'enseignement

Comptabilité et fiscalité : cours magistral, approche par situation problème, approche déductive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Droit appliqué au tourisme : travaux de groupes, approche par projets, approche par situation problème, approche avec TIC

Supports

Comptabilité et fiscalité :

Droit appliqué au tourisme : notes de cours, recherches documentaires en bibliothèque et sur internet

Ressources bibliographiques de l'AA Comptabilité et fiscalité

Utilisation du logiciel Exact Online

Ressources bibliographiques de l'AA Droit appliqué au tourisme

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Comptabilité et fiscalité : 50% Droit appliqué au tourisme : 50%
Langue(s) d'évaluation	Comptabilité et fiscalité : Français Droit appliqué au tourisme : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Comptabilité et fiscalité :

Évaluation continue écrite 100%
Seconde session: Examen écrit 100% (examen oral 100% si distanciel)

Méthode d'évaluation de l'AA Droit appliqué au tourisme :

Le travail est noté sur 20.

L'attention de l'étudiant.e est attirée sur les éléments suivants :

- La participation aux séances, le respect du calendrier dont question ci-dessus et la qualité des sources documentaires seront prises en considération dans la notation du travail,

- L'orthographe sera prise en considération,

- Le plagiat est sanctionné par un zéro.

- Un travail remis hors délai n'est pas corrigé.

Année académique : **2023 - 2024**